

Évaluation d'une thèse de doctorat en musique – interprétation

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES MEMBRES DU JURY D'UNE THÈSE DE DOCTORAT EN MUSIQUE - INTERPRÉTATION

OBJECTIFS DE LA THÈSE DE DOCTORAT

Outre les objectifs généraux des programmes de doctorat, les programmes menant au grade de docteur dans un domaine du savoir visent, de façon particulière, l'acquisition des connaissances et des habiletés qui rendent l'étudiant apte à :

- a) intervenir dans un domaine d'activité, de façon originale et autonome ;
- b) superviser des activités professionnelles exigeant le contrôle d'un expert ;
- c) contribuer, de façon substantielle et directe, par son action, au développement et au renouvellement des pratiques dans ce domaine. (Règlement des études, article 116)

La thèse est composée des trois éléments suivants :

1. Dissertation écrite
2. Enregistrement
3. Récital final

Dans le cadre de sa thèse, le candidat doit démontrer :

- sa maîtrise de la méthodologie de la recherche-crédation dans le domaine de l'interprétation musicale ;
- sa capacité à rendre compte par écrit, d'une façon claire et cohérente, de sa démarche de recherche-crédation ;
- sa connaissance de la documentation pertinente au sujet traité ;
- sa capacité de personnaliser et de défendre ses choix artistiques ;
- l'adéquation entre les œuvres choisies, la démarche de recherche-crédation, l'approche critique et le résultat musical.

INDIVIDUALITÉ DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de la thèse est strictement individuelle. Elle ne saurait être le résultat d'une consultation ni d'une concertation entre les examinateurs. Pour cette raison, les membres du jury ne doivent en aucun cas s'échanger les résultats de leur évaluation individuelle avant que tous les rapports ne soient déposés à la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

RAPPORT D'ÉVALUATION

Les trois parties de la thèse (dissertation, disque et récital) doivent être évaluées en fonction de leurs qualités intrinsèques et de leur adéquation avec les autres parties.

L'évaluation consiste en un rapport détaillé sur chacune des sections, et en un jugement d'ensemble.

Première section : valeur scientifique et artistique

A) Dissertation

- La démarche de recherche-crédation est-elle personnelle ?
- La dissertation est-elle, dans son ensemble, structurée de façon cohérente ?
- Les questions que l'étudiant se propose d'examiner ont-elles été définies avec clarté ?
- Les objectifs poursuivis découlent-ils de façon cohérente de la problématique et sont-ils exposés avec clarté ?
- La dissertation témoigne-t-elle d'une bonne connaissance de la documentation pertinente au sujet traité ?
- La langue utilisée est-elle claire et précise ? Les illustrations et tableaux sont-ils pertinents, informatifs et bien conçus ?
- Dans son ensemble, le texte témoigne-t-il d'un souci de correction grammaticale et typographique ?
- Les références bibliographiques sont-elles exactes, complètes et présentées selon les normes appropriées au domaine concerné ?

B) Enregistrement

- La présentation du livret d'accompagnement est-elle de niveau professionnel ?
- La prise de son et le montage sont-ils de niveau professionnel ?
- L'interprétation est-elle cohérente avec la démarche de recherche-crédation ?

C) Récital final

- L'étudiant a-t-il démontré les qualités artistiques, techniques et esthétiques d'un interprète professionnel de haut niveau ?
- L'étudiant a-t-il démontré sa capacité à faire l'adéquation entre les œuvres choisies, la démarche de recherche-crédation, l'approche critique et le résultat musical, les aspects techniques propres à son instrument ou à sa voix ayant déjà été *transcendés* ?
- Est-il prêt à apporter une contribution originale et significative à son domaine et à enseigner à un niveau supérieur.

Commentaires généraux

- Parmi les thèses de doctorat que vous avez évaluées ces dernières années, comment se situe celle-ci ?
- La thèse démontre-t-elle que l'étudiant est capable de poursuivre ses activités d'interprète de façon originale et autonome ?
- Y a-t-il d'autres commentaires qui peuvent être utiles à l'étudiant ?

À la lumière des remarques et commentaires faits dans son rapport détaillé, l'examineur porte un jugement d'ensemble sur la thèse. S'il la juge acceptable, il doit obligatoirement préciser s'il la considère passable, bonne, très bonne ou excellente.

CHEMINEMENT DU RAPPORT

Les rapports d'évaluation, en plus de permettre de faire le point sur les travaux de recherche de l'étudiant, constituent un outil d'intervention pédagogique de première valeur. La Faculté des études supérieures et postdoctorales les communiquera à l'étudiant, au moment opportun, dans le but d'assurer un prolongement aux commentaires des examinatrices et examinateurs. En attendant, ils sont confidentiels et doivent être transmis exclusivement à la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

DÉLAI POUR L'ÉVALUATION DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA THÈSE (DISSERTATION ET ENREGISTREMENT)

Pour compléter leur évaluation et remettre leur rapport, les examinateurs disposent de deux semaines (quatre si la période d'évaluation croise la période des Fêtes ou si les documents sont déposés entre le 15 mai et le 15 août). Le rapport complété peut être transmis sous forme électronique à fes@fes.ulaval.ca, ou en version imprimée et signée, à :

Faculté des études supérieures et postdoctorales
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2345, allée des Bibliothèques
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA
Télécopieur : 418 656-3691

COPIES DES DOCUMENTS

À l'exception des situations où une entente de confidentialité exige le retour des documents, l'exemplaire de la dissertation ainsi que l'enregistrement demeurent la propriété de l'examineur qui n'a pas à les retourner.

Doctorat en musique - interprétation
Rapport d'évaluation de la thèse
1^{re} partie : dissertation écriteNom de l'étudiant¹ :
_____Nom du membre du jury :
_____Date :
_____Signature :
_____**JUGEMENT D'ENSEMBLE**

Ce jugement est définitif. Il ne pourra être modifié une fois reçu par la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Veuillez consulter les [renseignements à l'intention des membres du jury d'une thèse de doctorat en musique-interprétation](#).

Cochez un des trois jugements : **Je considère que cette partie de la thèse est :** excellente très bonne bonne passable

La dissertation répond aux objectifs du doctorat. Le contenu et la présentation ne présentent pas de déficiences, qui en invalideraient la démarche. Le cas échéant, le candidat devra apporter à la dissertation les corrections mineures demandées par les membres du jury, et ce, avant le récital final.

 Cette partie de la thèse ne sera acceptable qu'après révision satisfaisante.

La dissertation requiert des améliorations ou des corrections importantes énumérées dans le rapport détaillé. La Faculté des études supérieures et postdoctorales, après consultation des membres du jury, pourra imposer au candidat d'apporter des modifications majeures à la dissertation avant le récital final.

 Cette partie de la thèse est inacceptable.

La dissertation ne répond pas aux exigences d'une thèse de doctorat en musique-interprétation. Le contenu ou la présentation présente des déficiences qui l'invalident totalement. Une rencontre des membres du jury sera convoquée pour décider des suites à donner. Si le candidat se voit alors accorder un droit de reprise, la dissertation sera normalement réévaluée par les mêmes membres du jury.

¹ Dans le présent document, le masculin est employé à titre épiciène.

RAPPORT DÉTAILLÉ

Première section – Valeur artistique et scientifique

Originalité du sujet; cohérence dans la structure de la dissertation et l'articulation de ses parties; utilisation correcte de la documentation pertinente; méthodologie appropriée; rigueur dans l'argumentation et le traitement des sources; portée et caractère novateur de la démarche et du résultat.

Placez vos commentaires ici. Il est possible de copier-coller à partir d'un autre document.

Deuxième section – Qualité de la présentation

Précision et clarté du style; correction de la langue (s'il y a lieu, portez en annexe la liste des incorrections de langue et des erreurs typographiques); références bibliographiques.

Troisième section – Commentaires généraux

Retournez le rapport complété sous forme électronique à : fes@fes.ulaval.ca (l'adresse d'origine du courriel fait alors foi de signature).

ou en version imprimée et signée à : **Faculté des études supérieures et postdoctorales**
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2345, allée des Bibliothèques
Université Laval,
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA
Télécopieur : 418 656-3691

Doctorat en musique - interprétation
Rapport d'évaluation de la thèse
2^e partie : enregistrementNom de l'étudiant¹ :
_____Nom du membre du jury :
_____Date :
_____Signature :
_____**JUGEMENT D'ENSEMBLE**

Ce jugement est définitif. Il ne pourra être modifié une fois reçu par la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Veuillez consulter les [renseignements à l'intention des membres du jury d'une thèse de doctorat en musique-interprétation](#).

Cochez un des trois jugements : **Je considère que cette partie de la thèse est :** excellente très bonne bonne passable

L'enregistrement répond aux objectifs du doctorat. Il ne comporte pas de déficiences sur les plans artistique et technique, ou dans sa présentation, qui en invalideraient la démarche.

 Cette partie de la thèse ne sera acceptable qu'après révision satisfaisante.

L'enregistrement requiert des améliorations ou corrections importantes énumérées dans le rapport détaillé. La Faculté des études supérieures et postdoctorales, après consultation des membres du jury, pourra imposer au candidat d'apporter des modifications majeures à l'enregistrement avant le récital final.

 Cette partie de la thèse est inacceptable.

L'enregistrement ne répond pas aux exigences d'une thèse de doctorat en musique-interprétation. Il comporte des déficiences sur les plans artistique et technique ou dans la présentation qui l'invalident totalement. Une rencontre des membres du jury sera convoquée pour décider des suites à donner. Si le candidat se voit alors accorder un droit de reprise, l'enregistrement sera normalement réévalué par les mêmes membres du jury.

¹ Dans le présent document, le masculin est employé à titre épiciène.

RAPPORT DÉTAILLÉ

Première section – Valeur artistique et technique

Portée et caractère novateur de la démarche et du résultat; adéquation entre les œuvres choisies, la démarche de recherche-crédation, l'approche critique et le résultat musical; qualité professionnelle de l'interprétation et de l'enregistrement.

Placez vos commentaires ici. Il est possible de copier-coller à partir d'un autre document.

Deuxième section – Qualité des notes de programme

Précision et clarté du style; correction de la langue (s'il y a lieu, portez en annexe la liste des incorrections de langue et des erreurs typographiques).

Troisième section – Commentaires généraux

Retournez le rapport complété sous forme électronique à :

fes@fes.ulaval.ca (l'adresse d'origine du courriel fait alors foi de signature).

ou en version imprimée et signée à :

Faculté des études supérieures et postdoctorales
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2345, allée des Bibliothèques
Université Laval,
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA
Télécopieur : 418 656-3691

Certificat de soutenance d'une thèse de doctorat

Le _____, après avoir assisté à la soutenance de la thèse de _____, les membres du jury présents ont recommandé:

à l'unanimité

à la majorité des voix



que la thèse soit acceptée.

que la thèse soit refusée.

Commentaires :

Les membres du jury ont estimé que la prestation de la candidate ou du candidat :

a) **dans son récital**

a été

- excellente
 très bonne
 bonne
 passable

b) **dans ses réponses aux questions**

a été

- excellente
 très bonne
 bonne
 passable

Commentaires :

NOMS DES MEMBRES DU JURY

UNIVERSITÉ

SIGNATURE

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Note : Si l'un des membres du jury a participé à la soutenance par visioconférence ou par audioconférence, veuillez l'indiquer en remplacement de la signature.

Date _____ Signature _____
Présidente ou président de la soutenance

Le certificat de soutenance d'une thèse de doctorat doit être transmis, après la soutenance, par le président de soutenance à la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

La direction de programme veillera par ailleurs à reporter dans le système de gestion des études les recommandations et l'évaluation des membres du jury.

Faculté des études supérieures et postdoctorales

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2345, allée des Bibliothèques
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA
Télécopieur : 418 656-3691